



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE

Le présent arrêté abroge l'arrêté 407-2025,
Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route,
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande orale de Madame MICHAUD Paule en date du 8 Août 2025,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 46, rue de la République à Pont-Audemer.
CONSIDERANT son changement de date de déménagement préalablement programmée le 13 Août 2025 par la société DEMENAGEMENT DU VEXIN,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise DEMENAGEMENT DU VEXIN est autorisée à stationner un véhicule de 20 m3 et un monte-charge, au droit du 46, rue de la République à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement, le jeudi 11 Septembre 2025 de 8h à 20h.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le mercredi 10 Septembre 2025, en fin de journée.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et l'entreprise DEMENAGEMENT DU VEXIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 12 août 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

